

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-HÉNÉDINE 7 décembre 2020

Ce résumé est produit considérant que l'enregistrement de la séance n'a pas fonctionné tel que prévu. Il sera ajouté au procès-verbal sur le site Internet de la municipalité.

Le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et leur demande de s'identifier.

Le maire lit l'ordre du jour remis aux membres du conseil et procède à l'adoption.

Le maire demande de procéder à l'adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020.

Le maire demande l'approbation des comptes présentés

Les résolutions du procès-verbal sont adoptées après les précisions du maire et du directeur général, secrétaire-trésorier à chacune.

Les points d'information et de suivi sont présentés au conseil par le maire et le directeur général, secrétaire-trésorier.

Pour le dossier de génératrice le directeur général lit le courriel transmis au nouveau propriétaire.

Le point stratégie économique eau potable est reporté car le rapport n'a pas été reçu du MAMH.

Le maire explique la situation concernant la rue Bédard. Le directeur général explique les orientations possibles et souligne les coûts élevés dû à l'étroitesse de cette rue.

Le maire explique la situation dans le dossier du projet du Pub Local de Mme. Anne-Marie Royer. Il commente la publicité de VIP local sur Facebook. Il souligne que le nom de la municipalité n'est pas associé. Il projette lui écrire une lettre au sujet de son projet en soulignant les bons points et les réserves sur des éléments de son projet. Comme mentionné en séance de travail, il n'y aura pas d'appui du conseil car l'ensemble des membres du conseil n'ont pas accès à l'ensemble du dossier.

Le maire résume des discussions tenues avec Matthieu Dubreuil pour l'utilisation de l'immeuble situé au 108, rue Principale et lui a demandé d'obtenir un projet documenté avant d'aller plus loin.

Le directeur général, secrétaire-trésorier lit en diagonale la correspondance reçue pour en informer les membres du conseil.

Le directeur général mentionne que la nouvelle entente de service en matière d'urbanisme sera soumise en janvier par la MRC. Un nombre d'heure a été indiqué à la direction du service de la MRC et le tout a été prévu au budget de la municipalité pour un montant de 1 000 \$.

Le maire précise qu'il a été voir sur le site du MTQ si le programme était ouvert pour les radars pédagogiques. Rien encore confirme les informations qu'il a reçues à l'effet que le tout serait effectif sous peu.

Le maire lit une résolution qu'il a confectionné et explique la discussion qu'il a eu avec le directeur général. Un conseiller insiste pour que l'on procède au vote sans entendre le directeur général.

Le directeur général formule ses commentaires mentionnant que des éléments évoqués par le maire sont erronés et incomplets, qu'il a fourni un document justifiant le dossier de l'émission de permis et qu'il n'a pas pris connaissance de la résolution déposée par le maire à la dernière minute le visant.

Le maire mentionne que la MRC peut permettre à la municipalité d'adhérer quand elle le désire.

Le maire mentionne qu'il n'a pas de reproches pour la fonction d'inspecteur en bâtiment et qu'il sait que ce dernier aime cette activité qui est complémentaire à son travail de directeur général.

Les conseillers s'expriment à tour de rôle.

Le directeur général mentionne que des membres du conseil sont souvent sur son dos particulièrement en période budgétaire (gel de salaire plusieurs années, étude organisationnelle dirigée, refus de comprendre les motifs lors de justificatifs demandés, reproches devant le conseil etc.)

Le maire mentionne souvent la précarité qu'il constate depuis le début de son mandat. Le directeur général mentionne que dans des municipalités comme Sainte-Hénédine, il n'y a pas de remplaçant possible du jour au lendemain mais qu'un plan de relève a été soumis dans l'étude organisationnelle de la FQM et qu'il est fonctionnel.

Le directeur général mentionne qu'il ne demande rien au conseil et qu'il accomplit ses tâches avec les ressources mis à sa disposition.

On souligne qu'on n'a rien à lui reprocher mais qu'on veut l'alléger.

Il aurait aimé qu'on soit clair et de voter une destitution ce qui lui permettrait de prévoir les recours prévus à la loi.

Il mentionne le statut de cadre de d'autres employés.

Pour la dernière résolution, le maire a demandé à M. Pascal Laverdière de sortir concernant le dossier le concernant. Le maire explique le dossier de modification aux autres membres du conseil et de l'importance de soumettre des commentaires sur le projet sur la sécurité, la dualité chemin de fer piste cyclable, les coûts, les autres options possibles (passerelle, barrière de sécurité, l'absence de discussion ou entente écrite avec la Ferme JR Beaudoin et les autres propriétaires avoisinants, etc.)

Le directeur général, secrétaire-trésorier lit en diagonale la correspondance reçue pour en informer les membres du conseil.

Enfin, la séance est levée.

Le conseil poursuit avec l'étude du budget 2021.



Yvon Marcoux,
directeur général